

Nous sommes conscients que le coût de l'inscription peut représenter un budget important pour les familles. C'est pourquoi nous acceptons différents moyens de paiement et acceptons d'échelonner les paiements.

1. Les moyens de règlement et réductions

➤ Nous acceptons par ordre de préférence :

- le paiement en ligne en partenariat avec HelloAsso (**en 1 fois uniquement**)
- les chèque(s) (**en 1 à 4 fois**)
- les virement(s)
- les espèces

➤ Nous acceptons également d'autres moyens de paiement :

- les bons licence sportive délivrés par certains Intermarché durant « Le Mois du Sport »
- les bons licence sportive délivrés par le Super U **de Saint Macaire uniquement**
- les Pass'Sport (voir détails ci-dessous)
- les e.coupons pratique artistique ou sportive (voir détails ci-dessous)
- les chèques vacances et coupons sport ANCV **exclusivement au format papier**

Nous n'acceptons pas les chèques Up Sports&Loisirs.

➤ Des réductions sont accordées par le club :

- la réduction famille (- 15€ par personne à partir de la 2^{ème} inscription au sein d'une même famille)
- la réduction Nouveau choletais (10% à l'inscription pour les nouveaux arrivants sur Cholet, sur présentation du Passeport d'accueil délivré par l'office de Tourisme)

➤ Le Pass'Sport :

D'une valeur de 70 €, il est attribué individuellement par l'état sur critères. Si vous ou votre enfant en êtes bénéficiaire, vous recevrez à compter de la fin mai un mail vous en informant. Ce mail contient un code individuel à usage unique qui devra nous être transmis pour bénéficier de la réduction de 70 € sur votre inscription ou celle de votre enfant.

Si vous pensez être bénéficiaire et que l'inscription a lieu avant réception du code, nous vous demandons de bien vouloir nous remettre un chèque de caution de 70€ qui ne sera pas encaissé mais sera déduit de la cotisation demandée. Lorsque vous recevrez votre code, vous devrez nous le transmettre et nous l'enregistrerons. Nous vous rendrons alors votre chèque de caution.

En l'absence de transmission du code, le chèque sera encaissé en novembre.

➤ Le dispositif e.pass jeunes :

Mis en place par la région Pays de la Loire, il permet aux jeunes d'accéder, via une application, à une multitude d'avantages et bons plans dont un e.coupon pratique artistique ou sportive d'une valeur de 16€.

Si l'inscription au club a lieu avant l'obtention du coupon, nous vous demandons de bien vouloir nous faire un chèque de caution de 16€ qui ne sera pas encaissé. Lorsque vous obtiendrez votre e.coupon, il vous suffira d'indiquer notre code partenaire de la région (285725) sur l'application pour indiquer que vous souhaitez utiliser les 16€ pour l'inscription au club. Nous vous rendrons alors votre chèque de caution.

2. Règlement en une ou plusieurs fois ?

Si vous en avez, pensez bien à déduire toutes les réductions que vous joindrez à votre dossier papier (bons licence sportive, chèques vacances et ou coupons sport ANCV, Pass'Sport, e.coupon pratique artistique ou sportive). Réglez ensuite le solde selon le mode de règlement choisi :

➤ Règlement **en ligne** par CB **en 1 fois** dès la demande d'inscription au club

Lors du règlement, HelloAsso vous invite à lui faire un don qui est utile au financement de la plateforme mais n'est pas obligatoire. Vous pouvez choisir de réduire le montant du don à 0 €.

➤ Règlement **par chèque en 1 à 4 fois** :

Rédigez votre(vos) chèque(s) et joignez le tout dans votre dossier d'inscription qui peut être déposé sous enveloppe close dans la boîte aux lettres du club ou lors des permanences d'inscription. Les chèques sont déposés le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Si vous avez une préférence, veuillez l'indiquer au dos du chèque.

➤ Règlement **par virement ou en espèces**

Présentez vous lors des permanences d'inscription indiquées sur le site internet du club avec tous les éléments de votre dossier. Nous vous accompagnerons pour le règlement. Nous sommes conscients que le coût de l'inscription peut représenter un budget important pour les familles. C'est pourquoi nous acceptons différents moyens de paiement et acceptons d'échelonner les paiements.